



Notaires assistants
Charline JOST

Droit des Affaires
Gisèle PEREIRA
Sandrine RIVIERE
Laurence CORNEILLER
Anaïs LAMBERT

Négociation immobilière
Arthur Fraisse

Parkings
LAFAYETTE et PREFECTURE

Station de Tramway
« MAISON DU TOURISME »
« HUBERT DUBEDOUT »

Etude ouverte à la clientèle
Du lundi au vendredi
De 09h à 12h
Et de 14h à 18h

Appels téléphoniques
Du lundi au vendredi de 08h à 20h
et le samedi de 08h à 12h



Monsieur Clément CHAVANT
14, rue Georges Bizet

91160 LONGJUMEAU

GRENOBLE,

Dossier suivi par
Laurène MOREAU

04 76 18 72 37

laurene.moreau@lexgroup.fr

VENTE ETUDE CHAVANT (Christiane)* / CHAVANT (Clément)*
1041903 /GHM /LMOR /MAND

Monsieur,

Je vous confirme le rendez-vous pour la signature de la vente citée en référence au **9 janvier 2023** en l'office notarial.

Le décompte financier de votre acquisition se décompose comme suit :

Prix de vente:		25 000,00 €
Frais à ajouter :		
- Frais d'achat	3 700,00 €	
-Prorata	526,59 €	
Ensemble	4 226,59 €	+4 226,59 €
Total des dépenses		29 226,59 €
Sommes à déduire :		
- Acompte	1 250,00 €	
- Provision sur frais versée à ce jour	500,00 €	
-	€	
Ensemble	1 750,00 €	- 1 750,00 €
Versement à la signature		27 476,59 €

Je vous informe que le montant du prorata est susceptible d'être modifié à réception de l'état daté par le syndic.

Aussi je vous remercie en conséquence de bien vouloir faire établir par votre banque un virement d'un montant de 27 476,59 euros à porter au crédit de mon compte au minimum trois jours avant la date de signature.

Le RIB de l'Office vous est transmis séparément.

Dans le cadre de la lutte contre l'usurpation d'identité numérique et d'identité bancaire, nous vous invitons à vous assurer de l'authenticité du document contenant le RIB.

Le bandeau suivant doit apparaître à l'ouverture du document dans votre lecteur PDF (Adobe Acrobat).



Je vous laisse le soin de transmettre le présent courrier à votre conseiller bancaire, afin qu'il procède au déblocage de la somme de indiquée au total ci-dessus.

J'attire votre attention sur le fait que l'envoi d'un virement, lorsqu'il ne résulte pas d'un prêt bancaire, **doit être accompagné d'une attestation de provenance de fonds établie par la banque émettrice du virement.**

A cet effet, vous trouverez en pied du présent courrier les références bancaires de l'office notarial.

ATTENTION

- Pour tenir compte des délais de transfert des fonds, l'ordre de virement doit être donné au moins 5 jours avant la date de signature.
- Les fonds doivent être reçus à l'étude au minimum 24 heures avant la date de signature, à défaut de quoi le rendez-vous devra être décalé.
- Le mode de règlement par virement nous est imposé par "article 37 de la loi numéro 2011-331 du 28 Mars 2011, à l'exclusion de tout autre mode de paiement.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Je vous rappelle que vous aurez à régler, par chèque, directement au vendeur, le jour de la signature :

- la quote-part de taxe foncière vous incombant pour l'année en cours
- la quote-part de charges de copropriété vous incombant pour la période en cours (le cas échéant)
- toutes autres sommes vous vous pourriez devenir redevables à son égard du fait de votre acquisition.

Je vous invite enfin :

- à vous rapprocher de votre assureur afin de souscrire une assurance "multirisques habitation" pour le jour de la signature, ce dont vous serez aimable de me justifier lors de celle-ci.
- à effectuer une nouvelle visite des lieux,
- à procéder au relevé des compteurs avec votre vendeur.
- à vous munir pour le rendez-vous envisagé de signature, d'une **pièce d'identité** en cours de validité, dont je conserverai copie, d'un **relevé d'identité bancaire**.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Maître Gabriel HULIN-MARCARIAN